

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MARCHÉ AUX FLEURS

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211 et suivants,
- Vu le Code de Voirie Routière,
- Vu l'article L 2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'Assemblée Citoyenne, organisatrice du Marché aux Fleurs qui aura lieu le **dimanche 27 avril 2025**, place du Général LECLERC,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et la commodité de la circulation pendant cette manifestation,

- **ARRETE** -

ARTICLE 1 - En raison de l'organisation du marché aux Fleurs, l'Assemblée Citoyenne, est autorisée à occuper le domaine public, place du Général LECLERC le **dimanche 27 avril 2025** de **07h30 à 17h30** :

ARTICLE 2 - La circulation et le stationnement seront interdits le **dimanche 27 avril 2025** de 07h30 à 17h30 :

- Rue d'Hautvie
- Place du Général Leclerc
- Rue de la Barre
- Rue Jules Davoust
- Rue des Quatre Roues

ARTICLE 3 - En cas de nécessité, les véhicules de secours et des riverains pourront accéder au secteur réservé au marché aux Fleurs. Ces véhicules devront rouler au pas et respecter l'environnement ainsi que le droit des tiers.

ARTICLE 4 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, ainsi que par un fléchage indiquant les différentes déviations, mis en place par les Services Techniques de la commune de La Ferté-Macé, sachant que les mesures vigipirate sont maintenues au niveau « urgence attentat ». Des informations sont disponibles sur le site www.vigipirate.gouv.fr

ARTICLE 5 - Les agents de la Force Publique et les organisateurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Orne,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- La Police Municipale de La Ferté-Macé
- L'Assemblée Citoyenne

Fait à LA FERTE-MACE,
Le 16 avril 2025

Le Maire,
Michel LEROYER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20250416-142-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025